# Constituer et suivre son dossier ICPE

Ref: PR-ENV-ICPE

DURÉE : **4 Jours** (28H)
Prix : **1 910,00 € HT**

PRÉSENTIEL

## Objectifs et compétences visés

- Acquérir les principes fondateurs de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).
- Caractériser les principales obligations réglementaires d’un exploitant en matière de stockage et de transport de matières dangereuses.
- Être capable de participer à l'élaboration des parties constitutives des dossiers de déclaration, de demande d’enregistrement et d’autorisation environnementale (évaluation environnementale, étude de dangers, plan d'opération interne).
- Connaître les principes des modélisations qui doivent être réalisées pour certains dossiers d'enregistrement ou d'autorisation environnementale.

## À qui s'adresse la formation ?

### Profils

Ingénieurs, techniciens et animateurs chargés de l'environnement et des risques technologiques dans les entreprises et les collectivités. Inspecteurs de risques de la profession de l'assurance. Ingénieurs et techniciens des bureaux d’étude et des entreprises d’audit et de conseil.

## Prérequis

Aucun prérequis n'est nécessaire à cette formation.

# Contenu de la formation

**Les objectifs et principes du droit de l'environnement**

**La réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**

- définition d'une ICPE et nomenclature.
- régimes administratifs de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation environnementale (procédures et contraintes réglementaires).
- classement et obligations spécifiques des ICPE soumises à SEVESO.
- règles de vie d'une ICPE.
- Les principes de responsabilités administrative, civile et pénale de l'exploitant.

**Les principales obligations réglementaires en matière de stockage et de transport de matières dangereuses par route**

**Méthodologie d'élaboration des parties constitutives des différents dossiers:**

- Le dossier de déclaration.
- Le dossier de demande d'enregistrement.
- Le dossier d'autorisation environnementale :
    - l'évaluation environnementale et son volet sanitaire, l'étude de dangers.
- Le Plan d'Opération Interne (POI) imposé dans certaines installations classées.
- Le plan de défense incendie imposé dans certaines installations classées.

**Modélisations**

- Le volet sanitaire : modélisation de la dispersion chronique des rejets atmosphériques.

- L'étude de dangers : modélisation des effets de phénomènes dangereux (incendie, explosion...).
- Cas particulier des entrepôts : modélisation des flux thermiques générés par un feu d'entrepôt de matières combustibles grâce à la méthode FLUMILOG.

# Modalités

### Modalités d'évaluation

Cette formation ne donne pas lieu à un contrôle de connaissances.

### Nos plus

Illustration par des exemples et retours d’expérience. Intervention de consultants experts dans la réalisation des dossiers ICPE, d'ingénieurs experts en modélisation ayant participé à la réalisation de la méthode FLUMILOG.

Cette formation est un module du cycle technique environnement et risques technologiques (réf. PR-HSE-ERITECH-CT).

## En bref

21000
stagiaires / an

Des infrastructures pédagogiques uniques

+ de 500
diplômés / an

+ de 400
intervenants

## Les prochaines sessions

**Du 21/10/24 au 25/10/24** **Paris** **1 910,00 € HT**

# Besoin d'information sur votre prochaine formation ?

Quelle que soit votre interrogation (choix de la formation, contenu, objectifs visés, modalités d’apprentissage, financement…), nous sommes à votre écoute.

## 0821 20 2000